


|              |              |    |
|--------------|--------------|----|
| 2.00 crédits | 0 h + 25.0 h | Q1 |
|--------------|--------------|----|

|   |  |
|---|--|
| Enseignants                                 | Feron Olivier ;Gilon Patrick (coordinateur(trice)) ;   |
| Langue d'enseignement                       | Français   |
| Lieu du cours                               | Bruxelles Woluwe   |
| Préalables                                  | <i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>   |
| Thèmes abordés                              | Les cellules et les êtres vivants sont des systèmes thermodynamiques ouverts, qui échangent de manière permanente matière et énergie avec leur environnement. La physiologie cellulaire étudie les modalités des échanges qui se produisent entre cellules, et quelles sont les relations qui s'établissent entre les cellules, les organes et les individus et le milieu extérieur.   |
| Acquis d'apprentissage                      |  |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | Evaluation continue lors des séances + présentation de travaux + question ouverte à l'examen.  |
| Méthodes d'enseignement                     | Enseignement en distanciel (par ex. via Teams) ou en présentiel à des dates annoncées sur Moodle ou le portail des étudiants (ADE)   |
| Contenu                                     | Voir information dans la description de la partie théorique du cours (WSBIM1201T)  |
| Ressources en ligne                         | <b>voir descriptifs WSBIM1201T et WSBIM1201P</b>   |
| Autres infos                                | La participation aux travaux pratiques, aux travaux dirigés et séances d'exercices est obligatoire et indispensable pour valider l'unité d'enseignement. Toute écart injustifié par rapport à cette règle entraîne une pénalité à l'examen de l'UE qui peut aller jusqu'à l'annulation de la cote d'examen pour l'année d'étude considérée (0/20). En cas d'absences répétées même justifiées, l'enseignant peut proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à l'UE en respect de l'article 72 du RGEE. |
| Faculté ou entité en charge:                | SBIM   |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b> |         |         |   |   |
|--|---------|---------|---|---|
| Intitulé du programme  | Sigle   | Crédits | Prérequis                                   | Acquis d'apprentissage  |
| Bachelier en sciences biomédicales                                       | SBIM1BA | 2       | WMD1006 ET WMD1102<br>ET WMD1104 ET WMD1105 |  |